



## CAUGE

# Règlement du concours municipal des fenêtres, balcons et jardins fleuris

### **Article 1 - Objectif**

Le concours a pour ambition d'encourager le fleurissement de la ville et ainsi préserver le cadre de vie des Caugéens en préservant l'environnement et la biodiversité.

### **Article 2 - Périmètre**

Il est ouvert à tous les Caugéens à l'exception des membres du Jury et des lauréats des 2 années précédentes.

### **Article 3 - Modalités**

Il n'est pas nécessaire de s'inscrire pour participer au concours. Les membres du Jury effectueront des passages dans toutes les rues de la commune pour identifier les jardins remarquables.

### **Article 4 - Catégories**

Le concours se décompose en 3 catégories :

Catégorie 1 : jardin fleuri

Catégorie 2 : balcon / terrasses / fenêtres fleuris

Catégorie 3 : jardin d'avenir (plantes vivaces, potagers...)

### **Article 5 - Visibilité**

Le fleurissement devra être visible de la rue.

Aucune visite n'aura lieu chez l'habitant.

### **Article 6 - Décision**

Les décisions du Jury sont sans appel.

Aucune correspondance ne sera échangée sur les décisions, l'organisation ou les récompenses du concours.

### **Article 7 – Critère de notation sur 100 points**

- **Aménagement d'ensemble (20 points)**

- Organisation de l'espace (proportions)

- Mise en scène, ambiance

- Répartition des décors (ambiance générale)

- Relation avec l'environnement : intégration au lieu, mise en valeur du patrimoine

- Goût : qualité des contenants (bacs, jardinières, suspensions)

- **Propreté - Netteté - Entretien (20 points)**

- Allure et santé des végétaux

- Qualité et technique d'entretien
- Qualité des clôtures
- Propreté des abords
  - **Choix - Diversité et permanence des végétaux (20 points)**
- Durée et degré de permanence des végétaux
- Effort de fleurissement permanent
  - **Fleurissement - Qualité et harmonie d'ensemble (20 points)**
- Harmonie, mariage des couleurs
- Cohérence dans la répartition des variétés : "distinguer le trop du justifié"
  - **Valeur d'exemple (20 points)**
- Faible coût de réalisation et d'entretien
- Facilité et simplicité de mise en œuvre
- Originalité de conception, note d'humour
- Intégration des principes de développement durable : espèces indigènes, etc

Ces critères sont reportés dans la grille de notation en Annexe 1.

### **Article 8 – Composition et passage du Jury**

Le passage du jury se déroulera entre Avril et Octobre, plusieurs passages seront effectués pour évaluer la qualité décorative durable.

Le jury est présidé par un élu et est composé de lauréat(s) de l'année précédente, d'employé(s) communaux et d'au moins un second élu.

Le jury établit le classement à partir de photos et d'une grille d'évaluation remplie lors des visites (suivant les critères énumérés dans l'article 7).

### **Article 9 – Remise des prix**

Les lauréats seront personnellement informés par courrier de la date de remise officielle des prix.

L'ensemble des récompenses sera attribué à l'occasion de la cérémonie des vœux. Durant cette cérémonie, le classement sera annoncé.

Les concurrents absents auront la possibilité de retirer leurs récompenses au secrétariat de mairie, en personne, dans les deux semaines qui suivent.

Au delà de cette date les récompenses resteront propriété de la Ville de Caugé. La diffusion des résultats sera faite dans le bulletin municipal. Un lot sera attribué aux premiers gagnants de chaque catégorie.

Validé lors du conseil municipal du 03 Juin 2014

## Annexe 1 : Grille de notation

Nom / Adresse			Visite 1 (Date)	Visite 2 (date)	Visite 3 (date)
		Points			
<b>Aménagement d'ensemble (20 points)</b>	- Organisation de l'espace (proportions)	4			
	- Mise en scène, ambiance	4			
	- Répartition des décors (ambiance générale)	4			
	- Relation avec l'environnement : intégration au lieu, mise en valeur du patrimoine	4			
	- Goût : qualité des contenants (bacs, jardinières, suspensions)	4			
<b>Propreté - Netteté - Entretien (20 points)</b>	- Allure et santé des végétaux	5			
	- Qualité et technique d'entretien	5			
	-Qualité des clôtures	5			
	- Propreté des abords	5			
<b>Choix - Diversité et permanence des végétaux</b>	- Durée et degré de permanence des végétaux	10			
	- Effort de fleurissement permanent	10			
<b>Fleurissement - Qualité et harmonie d'ensemble (20 points)</b>	- Harmonie, mariage des couleurs	10			
	- Cohérence dans la répartition des variétés : "distinguer le trop du justifié"	10			
<b>Valeur d'exemple (20 points)</b>	- Faible coût de réalisation et d'entretien	5			
	- Facilité et simplicité de mise en œuvre	5			
	- Originalité de conception, note d'humour	5			
	- Intégration des principes de développement durable : espèces indigènes, etc	5			
	Total	100	0	0	0